

POL1400-10

INTRODUCTION AUX RELATIONS INTERNATIONALES

Horaire : Lundi 9h30-12h30 et mercredi 9h30-12h30

Enseignant : Sébastien Barthe

Courriel : pol1400barthe@gmail.com

Disponibilités: Voir ci-dessous dans la section « Disponibilités de l'enseignant »

DESRIPTIF

Introduction aux principaux concepts et aux grandes approches en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

UN PETIT MOT DE PRÉSENTATION POUR COMMENCER...

Bonjour! Je me nomme Sébastien Barthe et je suis très heureux d'entreprendre avec vous ce cours d'introduction aux relations internationales. Je profite de l'occasion pour me présenter brièvement. Je suis chargé de cours au département de science politique depuis 2005 et j'enseigne POL1400¹ depuis 2016. Cet été, j'en suis à ma huitième expérience avec ce cours, que j'aime beaucoup puisqu'il vise à capter votre intérêt sur l'étude des phénomènes internationaux telle qu'elle s'effectue dans le monde universitaire.



J'ai eu 46 ans en décembre 2021 et je suis à l'UQAM depuis presque 27 ans (!!!), soit depuis que j'y ai fait mon baccalauréat en science politique, amorcé à l'automne 1995. J'ai également fait ma maîtrise en relations internationales à l'UQAM, entre 1999 et 2003, ainsi que ma scolarité de doctorat entre 2004 et 2007 (je n'ai jamais complété ma thèse: c'est une longue histoire). Ma spécialité d'enseignement touche à tout ce qui concerne la sécurité internationale, dont les politiques de défense, la stratégie militaire et les conflits armés. J'ai également la chance, et j'apprécie par ailleurs énormément, enseigner plusieurs cours obligatoires liés au cheminement en relations internationales des programmes du département de science politique. En plus de POL1400, je donne les cours POL4422 *Le système international contemporain*, POL5410 *Théories des relations internationales*, ainsi que POM2002 *Séminaire de synthèse en relations internationales*. De surcroît, je suis, tout comme vous, un étudiant: j'ai entrepris en 2020 un programme court de 3e cycle sur les usages pédagogiques du numérique, que j'aime beaucoup et qui me motive énormément à améliorer ma posture d'enseignant.

Les éléments que vous retrouverez dans ce syllabus visent à vous faire connaître de quelle manière ce cours d'introduction aux relations internationales a été organisé. Après sa lecture, vous aurez une idée précise des objectifs à atteindre, des différentes activités que nous réaliserons ensemble pour y parvenir, ainsi que des modalités utilisées pour évaluer votre progression et votre succès dans le cours.

¹ Vous pouvez prononcer le sigle du cours comme ça vous plaît. Pour ma part, je le nomme toujours « POL mille quatre cents »

J'ai bien hâte d'amorcer ce semestre avec vous. J'espère sincèrement que ce cours saura vous stimuler et représentera une étape enrichissante de votre parcours universitaire!

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE COURS

Le cours POL1400 est obligatoire pour les étudiantEs inscritEs aux programmes de *Baccalauréat en science politique (7760)*, *Baccalauréat en relations internationales et droit international (7060)*, *Majeure en science politique (6120)* et *Mineure en science politique (8912)*. Il est également associé à plusieurs autres programmes: *Baccalauréat en communication (relations humaines) (7624)*, *Baccalauréat en communication, politique et société (7641)*, *Baccalauréat en droit (7308)*, *Baccalauréat en économique (surtout 7354)*, *Baccalauréat en gestion publique (7215)*, *Baccalauréat en urbanisme (surtout 7628)*, *Certificat en économique (surtout 4135)*, *Certificat en géographie internationale (4033)*, *Majeure en études urbaines (surtout 7628)* et *Majeure en histoire, culture et société (6460)*. Dans le cadre du Baccalauréat en science politique et du Baccalauréat en relations internationales et droit international, POL1400 est préalable aux cours POL4422 *Le système international contemporain* et POL5410 *Théories des relations internationales*. Finalement, POL1400 est un cours « libre », offert à l'ensemble de la communauté uqamienne. **De mon point de vue d'enseignant, le programme auquel vous êtes inscritE importe peu. Ce qui compte, c'est que vous ayez un intérêt pour le sujet du cours et que vous soyez motivéE à en apprendre davantage sur la discipline des Relations Internationales et le monde dans lequel nous vivons!**

Le but général de POL1400 est de vous donner des outils pour entreprendre une **réflexion personnelle** et, peut-être, une **démarche de spécialisation professionnelle** en relations internationales, relations comprises dans la pluralité de leurs dimensions historiques et contemporaines (économiques, politiques, sociales, culturelles, etc.).

Le dynamisme du cours repose sur votre **présence assidue en classe**, dans la mesure où les séances magistrales comprendront souvent des activités à réaliser en petits groupes. Cette façon interactive de procéder vise à rendre plus vivante et intéressante la matière du cours. Vous devez par ailleurs **prévoir quelques heures par semaine pour effectuer de la recherche (avec votre partenaire) et réaliser des activités évaluées**, telles que les tests hebdomadaires et les vignettes sur votre pays.

Compte tenu du nombre important de participantEs inscritEs au moment où ce syllabus a été produit, le travail de recherche sur les pays devra être **obligatoirement réalisé en équipes de deux personnes** (maximum!). Chaque équipe devra éventuellement produire une affiche (format poster) qui résumera l'essentiel des informations présentées dans les vignettes préparées tout au long du semestre. Ces affiches seront utilisées en classe lors d'une foire qui s'échelonnera sur les deux dernières séances en classe de la session.

Au niveau pédagogique, le cours POL1400 est structuré autour des objectifs suivants:

- Acquérir des connaissances sur les acteurs et les enjeux qui marquent et animent les phénomènes internationaux contemporains.
- Développer une expertise portant sur plusieurs aspects (politique, économique, historique, etc.) d'un pays en particulier et être en mesure de communiquer de manière efficace ces informations aux collègues.
- Développer des compétences en matière de travail collaboratif, à distance et en présence.

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT

Il me semble nécessaire de vous offrir plusieurs moyens pour entrer en contact avec moi tout au long du semestre, que ce soit pour répondre à vos interrogations sur la matière du cours ou les éléments d'évaluation. Vous pouvez ainsi me joindre **en tout temps par courriel, à l'adresse indiquée sur la première page du syllabus ainsi que sur la page Moodle du cours**. Je réponds habituellement à ces courriels de manière assez rapide (mais pas toujours instantanée!). Ceci étant, je ne peux vous assurer d'une telle rapidité lorsque vous m'envoyez des courriels après 15h30 en semaine (c'est l'heure où mon plus jeune revient de l'école), ainsi que les fins de semaine. Vous pouvez également communiquer avec moi via l'envoi de **messages personnel par Moodle**. Par ailleurs, j'arrive toujours en classe plusieurs minutes avant le début des cours. Vous pourrez venir me voir en personne à ce moment-là, ainsi que durant les pauses. Enfin, pour ne pas mépriser une bonne

habitude développée pendant les semestres de confinement, je serai toujours disponible pour des rencontres privées par Zoom à un moment qui pourrait vous convenir. Il suffira de prendre rendez-vous avec moi par courriel.

CALENDRIER

COURS #	DATES	ACTIVITÉS
-	Avant le 2 mai	Mettre à jour votre profil sur Moodle Parcourir la page Moodle du cours Consulter le syllabus Préparer vos questions sur le cours et les évaluations à poser le lundi 2 mai en classe
1	Lundi 2 mai	Présentation du cours et activité brise-glace (environ 90 minutes)
2	Mercredi 4 mai	Conclusion de l'entente d'évaluation Introduction: Étudier les relations internationales Période de sélection des pays: du 4 au 11 mai Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59
3	Lundi 9 mai	Les théories des Relations internationales Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59
4	Mercredi 11 mai	L'histoire récente des relations internationales Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59 Vignette #1 à compléter au plus tard le mercredi 18 mai @ 23h59
5	Lundi 16 mai	Les principes politico-juridiques des relations internationales Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59
6	Mercredi 18 mai	Les États et les acteurs subétatiques Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59 Vignette #2 à compléter au plus tard le mercredi 25 mai @ 23h59
7	Lundi 23 mai	Journée des Patriotes ou Fête de la Reine Victoria?
8	Mercredi 25 mai	Les organisations internationales Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59 Vignette #3 à compléter au plus tard le mercredi 1er juin @ 23h59

COURS #	DATES	ACTIVITÉS
9	Lundi 30 mai	<p>Le système onusien</p> <p>Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59</p> <p>Vignette #4 au plus tard le lundi 6 juin @ 23h59</p>
10	Mercredi 1er juin	<p>La mondialisation et les questions économiques</p> <p>Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59</p> <p>Vignette #5 à compléter au plus tard le mercredi 8 juin @ 23h59</p>
11	Lundi 6 juin	<p>Les questions sécuritaires internationales</p> <p>Test QCM à compléter au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59</p> <p>Vignette #6 à compléter au plus tard le lundi 13 juin @ 23h59</p>
12	Mercredi 8 juin	Travail hors classe: Préparation de la foire
13	Lundi 13 juin	Travail hors classe: Préparation de la foire
14	Mercredi 15 juin	Foire: présentation des affiches du groupe A
15	Lundi 20 juin	Foire: présentation des affiches du groupe B
16	Mercredi 22 juin	Travail hors classe: finalisation des tests QCM

ÉVALUATIONS ET ÉCHÉANCES

ÉVALUATION	PONDÉRATION	DATE	SUPPORT	TYPE
Tests QCM	9 X 6% = 54%	Tous les tests sont à rendre au plus tard le mercredi 22 juin @ 23h59	Tests sur Moodle	Évaluation individuelle
Vignettes sur un pays	6 X 6% = 36%	Selon le calendrier	Activités sur Moodle	Évaluation par équipe*

ÉVALUATION	PONDÉRATION	DATE	SUPPORT	TYPE
Participation enthousiaste aux deux séances de foire	2 X 5% = 10%	Mercredi 15 juin et lundi 20 juin	En personne	Évaluation individuelle

*L'évaluation par équipe des vignettes implique une note d'équipe collective, sauf dans les cas problématiques

GRILLE DE CONVERSION DU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

	Note	Intervalle	
	A+	[90 - 100]	Excellent
	A	[85 - 90[Excellent
	A-	[80 - 85[Excellent
	B+	[77 - 80[Très bien
	B	[74 - 77[Très bien
	B-	[70 - 74[Très bien
	C+	[67 - 70[Bien
	C	[65 - 67[Bien
Ces notes n'existent pas aux cycles supérieurs	C-	[63 - 65[Bien
	D+	[61 - 63[Passable
	D	[59 - 61[Passable
	E	< 59[Échec

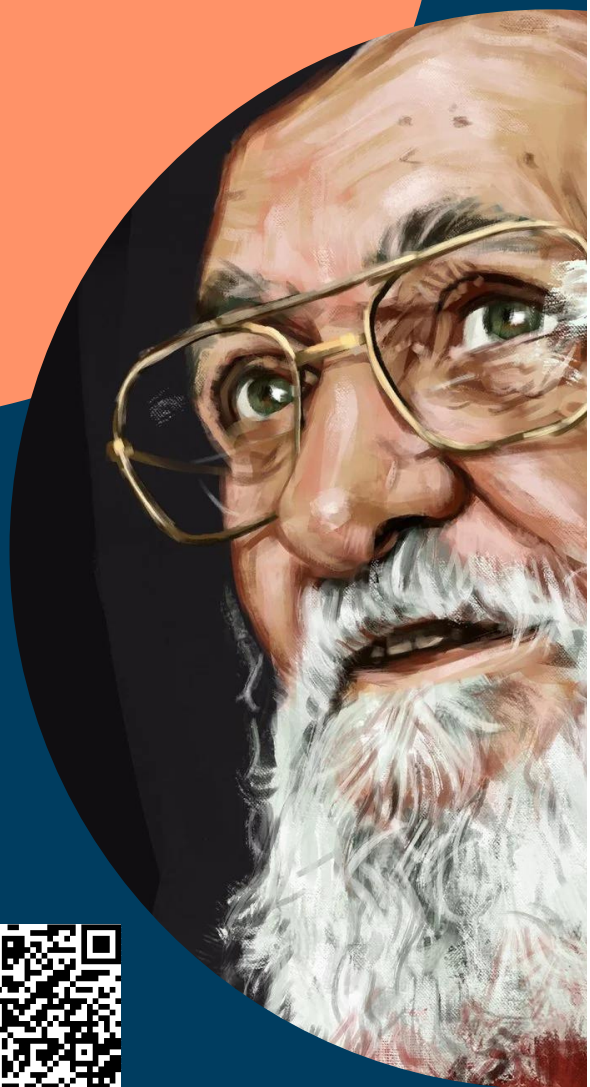
CENTRE PAULO FREIRE

CENTRE DE RESSOURCES
ET DE MONITORAT POUR
LES ÉTUDIANT.E.S EN
SCIENCE POLITIQUE

Local A-3645

LUNDI AU JEUDI:
AU LOCAL DE 11H À 16H
SUR ZOOM DE 11H À 12H

Facebook: Centre Paulo-Freire
Instagram: Centrepaulo
Youtube: Centre Paulo Freire



ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcèlement@uqam.ca; harcèlement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commise par un étudiant, un étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.